

Le Parlement adopte la loi anti corruption



Le Parlement adopte la loi anti corruption

Le Parlement a définitivement adopté mardi, par un ultime vote de l'Assemblée, le projet de loi "Sapin II" sur la transparence de la vie économique, qui prévoit notamment la création d'une agence anticorruption, une protection des lanceurs d'alerte et un encadrement des lobbies.

Approuvé par 308 voix contre 171, après des dernières modifications, ce texte "proclame l'exigence d'une République exemplaire", comme promis par François Hollande en 2012, et va "hisser la France au niveau des meilleurs standards européens et internationaux" en matière de lutte contre la corruption, s'est félicité dans l'hémicycle le ministre des Finances Michel Sapin, alors que le pays accuse un certain retard.

Michel Sapin, qui avait porté une première loi anticorruption en 1993, a souhaité une entrée en application du nouvel arsenal de mesures "dans les plus brefs délais", avec notamment la nomination du futur dirigeant de l'Agence française anticorruption "dès les prochains jours".